

CONDITIONS DE GARANTIE

1 Domaine d'application

1.1 La présente garantie de la société Hermanos Julián M. S.L. (HJM) s'applique exclusivement aux appareils neufs à usage privé (ci-après dénommés «Produit») conformément aux conditions mentionnées dans la présente garantie.

1.2 Seuls les propriétaires des produits mentionnés au paragraphe 1 (ci-après dénommés «Clients finaux») peuvent faire valoir des droits découlant de la présente garantie.

1.3 La présente garantie ne restreint pas les droits à la garantie légale que le client final est en droit d'exercer selon le Code de la consommation et le Code civil à l'encontre du vendeur du produit.

2 Durée de la garantie

2.1 La garantie est valable pendant une durée de cinq (5) ans est un produit de la marque HJM, à compter de la date de vente du produit au client final. Toute prolongation du délai fixé est exclue.

2.2 Le client final ne peut faire valoir des droits découlant de la présente garantie que s'il ne peut exercer de droits à la garantie et selon le code civil à l'encontre du vendeur du produit ou si une procédure d'insolvabilité relative au patrimoine du vendeur a été engagée.

2.3 Conformément à l'article L.111-4 du code de la consommation, nous vous informons que la Durée de disponibilité des pièces détachées après l'achat de la dernière unité vendue est de 10 ans.

3 Présence d'un défaut

Selon la présente garantie, HJM répond de tous les défauts matériels du produit dans la mesure où des défauts étaient déjà présents à compter de la date de vente du produit au client final.

HJM décline toute responsabilité en cas de dommages matériels survenus

→ suite à une utilisation non conforme et inappropriée,

→ en raison d'un non-respect du mode d'emploi,

→ suite à un montage et/ou une mise en service effectués de manière incorrecte par le client final,

→ suite à une erreur ou négligence de manipulation,

→ suite à des modifications ou réparations non conformes et/ou non autorisées par HJM effectuées par le client final ou des tiers,

4 Réclamations en cas de défauts

4.1 Si un produit couvert par la présente garantie devait présenter des défauts au sens du paragraphe 3, le client dispose alors, vis-à-vis de HJM, d'un droit d'exécution ultérieure par suppression du ou des vices constatés ou par livraison d'un nouveau produit. La décision de remettre en état le produit défectueux ou de le remplacer par un produit correspondant pour l'essentiel au produit initialement acquis est laissée à l'appréciation de HJM.

4.2 Si le client final est un commerçant au sens du Code du commerce Français, il est alors tenu de respecter les obligations mentionnées dans ce dernier.

4.3 Le client final ne peut, sur la base de la présente garantie, faire valoir aucune prétention allant au-delà de celles mentionnées au paragraphe 1, en particulier aucun droit à dommages-intérêts et à contrepartie, se retirer du contrat de vente le liant à son revendeur ou exiger une diminution du prix de vente. Cela ne s'applique pas en cas de responsabilité au sens de la loi sur la responsabilité du fait des produits, en cas de dol, de négligence grossière, d'atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé, de dissimulation dolosive d'un défaut ou de violation d'une garantie de qualité.

5 Exercice des droits

L'Acheteur peut contacter le Service Après-Vente du Vendeur.

Le bon d'achat d'origine doit être présenté afin de légitimer le droit.

6 Divers

6.1 La présente garantie est soumise au droit Français.

À Villares De La Reina, Salamanca, Espagne 31/05/2024

Signé: Javier Sánchez Rodríguez

Responsible for the Management System



HJM
C/Elvira, 14
Polígono Industrial "Las Villas"
Villares de la Reina
Salamanca - España
Tel: 923 27 04 10 0282
Fax: (34) 923 222 187
Hijos de J. Sánchez Rodríguez
C.I.F. B58-3709044